



Vol par un membre de la famille

Par Chouchoudu67

Bonjour,

Je m'adresse à vous car je ne sais pas quoi faire pour que les vols s'arrêtent. J'ai mon grand père qui a 101 ans qui est veuf depuis 4 ans. À la mort de ma grand mère, mon oncle est venu habiter dans une maison à côté de mon grand-père pour l'aider. Je précise que mon grand-père a une retraite très confortable et beaucoup de biens. Il a toute sa tête et est autonome sauf pour la cuisine et le ménage. Seulement depuis que mon oncle est près de lui, il y a des chèques qui sont régulièrement signés, des grosses sommes avec un chiffre rond : 300?, 600?, un chèque de 2000?, sur le chéquier c'est toujours marqué ?courses?. Mon grand-père dit clairement que c'est mon oncle qui lui demande de mettre ça comme ordre. Mon oncle touche aussi un salaire pour s'occuper de son père, mon grand-père l'a embauché 2000? net pour travailler 4h par jours c'est à dire s'occuper des 3 repas et faire un peu le ménage 1 fois par semaine. Je précise que mon oncle n'a aucune qualification pour s'occuper d'une personne âgée il était peintre en bâtiment. De plus, mon grand père gardait une grosse somme de liquide chez lui « au cas où » ainsi que de l'or, dans une cachette indétectable, connue seulement des gens très proches dont mon oncle. Aujourd'hui les pièces d'or ont disparu (130 pièces) ainsi que 30k? en liquide. Il reste 20k? en liquide et 30 pièces. Comment faire face à cette situation ? Mon grand père adore son fils, il ne veut pas croire qu'il le vol et ne voit pas le mal. Il ne veut pas être sous tutelle mais peut-être que c'est la solution ? Les membres de ma famille ne veulent pas porter plainte pour préserver mon grand père.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il n'y a rien à faire.

Le grand-père est libre de disposer de son patrimoine à sa guise, y compris en salariant son fils pour s'occuper de lui, et en lui faisant confiance.

Il a semble-t-il largement de quoi faire face à ses besoins et avantager son fils.

Pour porter plainte il faut des preuves d'objets disparus, ce que vous n'avez manifestement pas, de plus ce n'est que la personne volée qui pourrait le faire.

Mettre le grand père sous tutelle pour l'empêcher de dilapider (votre) héritage n'est pas légal.

Le mettre sous tutelle si ses capacités intellectuelles sont diminuées est possible, avec un certificat médical établi par un médecin agréé. Mais n'est-ce pas aussi un risque de traumatisme pour votre grand père ? Si vous voulez le préserver, mieux vaut attendre que ce soit réellement justifié.

Par Chouchoudu67

Bonjour,

Je vous remercie pour votre message très clair.

Par Isadore

Bonjour,

Vous dites que votre grand-père a "toute sa tête". Si c'est le bien le cas, il doit se douter que les sommes que lui demande son fils ne correspondent pas qu'à des courses.

Plus que centenaire, votre grand-père fait preuve de générosité envers son fils qui réclame beaucoup d'argent mais d'un autre côté s'occupe de lui, lui tient compagnie, fait son ménage et sa cuisine. Ça lui permet de rester chez lui en préservant son autonomie. Il aurait pu choisir une autre solution comme embaucher des aides-ménagères, mais il a préféré salarier son fils.

S'il était intellectuellement affaibli, une demande de tutelle se justifierait. Mais au vu de ce que vous dites, ce sont juste les choix de vie d'un homme âgé.

Je précise que mon oncle n'a aucune qualification pour s'occuper d'une personne âgée
Comme la plupart des aidants familiaux... Dans un autre registre, la plupart des parents n'ont aucune qualification pour s'occuper d'un bébé.

Par Chouchoudu67

Merci beaucoup pour votre réponse. Oui mon grand père a toute sa tête et effectivement le mettre sous tutelle n'est pas approprié. J'ai émis cette hypothèse car beaucoup de monde autour de moi me donnait cette réponse. Cependant il n'est pas conscient de l'argent qu'il donne à mon oncle. Pour lui ce sont des courses, alors que nous savons très bien qui a encaissé le chèque. Il ne sait pas non plus pour l'argent et l'or qui ont disparu car personne n'ose lui en parler, nous savons que ça le rendrait très malheureux. Le fait que mon oncle ne soit pas qualifié comporte quand même des risques, essentiellement dans l'alimentation donnée à mon grand père qui n'est pas adaptée (très faible en quantité et non équilibrée) ainsi que pour certains soins délicats. Mon grand père a vu son état se dégrader de manière importante, un grosse perte de poids et une dépression suite à la prise en charge par mon oncle, alors qu'avant avec les paniers repas ça allait très bien. Évidemment à cet âge la dégradation est normale, mais j'ai quand même noté les repas non adaptés (je suis directrice d'établissement spécialisé) Les aidants familiaux ne sont en effet pas formés, mais en général ils ne sont pas rémunérés non plus comme des professionnels qualifiés et avec une longue expérience. Je m'interroge quand même sur l'abus que cela représente.

Par TUT03

Bonjour

Je plussoie les réponses déjà données, d'autant que s'il était en EHPAD, les frais seraient largement plus élevés, c'est donc le prix que se fixe votre grand père pour conserver une qualité de vie et le plaisir de la compagnie de votre oncle

Par Chouchoudu67

Il a déjà fait un séjour en EHPAD où il était ravi. Au contraire mon grand père était habitué à avoir une vie sociale importante, et il était très bien justement pendant cette période en établissement où il était moins isolé, et où les soins étaient plus adaptés. Mon oncle a fait pression pour qu'il revienne, et c'était finalement sa volonté, soit. Même si l'EHPAD était plus cher, mon grand père était très bien, il a même rencontré le psychologue plusieurs fois, ça lui a fait un bien fou. Ce qui nous importe c'est quand même que mon grand père soit bien, qu'il paye plus cher à la rigueur tant pis si le service est rendu (et je ne suis pas certaine si on additionne toutes les sommes volées au fil du temps). Mon oncle est quelqu'un de très négatif, il menace facilement, il fait régulièrement semblant de ne plus vouloir assumer sa tâche puis quand nous entamons les démarches pour trouver une autre personne il revient sur sa décision. Il fait croire à mon grand père que sans lui il ne serait rien, que personne ne viendrait l'aider ce qui est faux, ils sont 5 enfants et 3 sont sur place, sans compter les petits enfants qui viennent très régulièrement. Tout ça pour dire qu'il me semble quand même qu'il y a une forme d'emprise, je ne saurais dire comment. Par exemple pour communiquer avec mon grand père je dois systématiquement passer par mon oncle alors qu'avant je communiquais facilement par téléphone ou par mail, et il serait toujours en capacité de le faire.

Par yapasdequoi

C'est votre grand père qui choisit son lieu de vie, aucune personne de sa famille ne doit décider à sa place.

S'il veut retourner en EHPAD et comme ses moyens financiers le permettent, il peut le décider très simplement, et votre oncle ne peut pas l'obliger à rester à son domicile.

On ressent que vous pensez que l'oncle le maltraite : dans ce cas, vous pouvez faire un signalement aux services sociaux.

Par Isadore

Aucun juge ne mettrait sous tutelle votre grand-père sans certificat médical attestant que son discernement est gravement altéré. L'idée qu'une personne dispenseuse peut être placée sous tutelle date d'une époque largement révolue. A une époque on pouvait en effet retirer la gestion de ses biens à une personne trop prodigue même si elle n'avait pas de problème médical.

Pour le reste le mieux est de parler directement avec votre grand-père. Sans accuser votre oncle de quoi que ce soit, vous pouvez avoir une conversation avec lui et lui proposer des choses. Un centenaire qui a des facultés intellectuelles intactes, c'est une personne qui a une très longue expérience de la vie et qui est capable de prendre des décisions éclairées.

Si vous pensez que votre grand-père est incapable de comprendre qu'il remet des sommes importantes à votre oncle ou qu'il croit que votre oncle est la seule personne qui peut s'occuper de lui, alors qu'il a fait un séjour en EHPAD, a eu des portages de repas et a une famille aimante... je dirais qu'il faut envisager que ses facultés intellectuelles se soient détériorées. Et dans ce cas oui, une mesure de protection est à envisager (au moins une curatelle).

A son âge il doit avoir une idée de son budget mensuel de courses. S'il ne réalise pas c'est qu'il y a un problème.

Par yapasdequoi

Ma grand mère ne s'est jamais habituée aux nouveaux francs et a été prodigue avec mes cousines sans s'en rendre compte.... ou peut être l'a fait volontairement, on ne saura jamais.

Le grand père a peut être une difficulté avec les euros ... ou une volonté d'avantager l'oncle... ou de ne pas se prendre la tête avec l'argent. S'il est "à l'aise", il peut se le permettre.

Toutefois il faut s'assurer de son bien être et de sa santé. Seul un médecin agréé peut confirmer s'il a bien conscience de ses actes ou pas.

Par Chouchoudu67

D'accord merci pour vos conseils. C'est difficile car en effet mon grand-père est d'une grande intelligence et est très cultivé, c'est un homme brillant. Nous avons du mal à comprendre précisément où sont ses limites. Nous souhaitons que ses choix soient respectés, c'est pour ça aussi qu'il est retourné dans sa maison alors que nous étions tous d'accord qu'il allait beaucoup mieux en Ehpad. En ce qui concerne son budget il s'est complètement reposé sur mon oncle, il ne veut plus rien gérer. Il ne connaît pas le prix des choses et ne s'y intéresse pas (et ce n'est pas nouveau car il a toujours eu du personnel à la maison pour l'aider même dans sa vie active et même quand ma grand-mère était présente). Comment faire pour évaluer son degré de discernement ? Je vous remercie pour vos réponses qui m'aident beaucoup.

Par yapasdequoi

Comment faire pour évaluer son degré de discernement ?

Il doit être vu par un médecin agréé. Il n'y a pas d'autre moyen.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21667]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21667
[/url]

Par CToad

Bonjour

On sort du juridique mais vous ne le saurez jamais si vous ne lui posez pas la question, même si vous faites évaluer son discernement sauf si le médecin aborde ce point précis. Des gens parfaitement intelligents et rationnels peut agir bêtement et irrationnelle ment quand il s'agit de leurs enfants. Il a quitté un environnement où il se sentait bien pour rejoindre son fils, si vous ne lui demandez pas vous ne saurez jamais si c'est une manipulation du fils ou un sacrifice d'un père.

Cordialement
Ctoad

Par Isadore

De ce que vous dites, le comportement de votre grand-père semble assez cohérent. Il a de l'argent, il n'a pas envie de gérer les dépenses quotidiennes, ça ne l'a jamais intéressé.

Il a sous la main un fils qui le décharge moyennant finance. L'un dans l'autre il reste sur son mode de fonctionnement habituel à vous lire.

Vu qu'il a des moyens et semble apte à prendre des décisions, je pense que mieux vaut éviter de faire des vagues à ce sujet pour le moment. A son âge il n'a pas besoin de querelles familiales.

Ce qui est le plus inquiétant à vous lire serait son état dépressif ou la mauvaise qualité de ses repas, voire une forme d'emprise de la part de votre oncle. Il a donc plutôt besoin de voir ses autres proches. S'il ressent un problème, ça lui fera des occasions de parler, de demander de l'aide. Vous pouvez lui proposer des choses, par exemple d'embaucher une seconde personne pour "décharger" un peu votre oncle. Si les repas ne lui conviennent pas, vous pouvez lui expliquer qu'il est possible de cumuler le salariat de votre oncle et un système de portage de repas. Vous pouvez aussi lui rappeler que voir un psychologue lui a fait du bien et lui proposer de lui organiser des rendez-vous pour consulter à nouveau.

Chez mes proches très âgés (plus de 90 ans), j'ai remarqué que faire des suggestions fonctionne très bien. On leur présente une solution à un problème, ou quelque chose qui pourrait améliorer leur quotidien. On leur expose les options. On laisse mariner un peu puis on leur demande leur avis. Et là en général on obtient une décision bien réfléchie. Ce sont des âges où surtout quand ils ont toutes leurs facultés ils ont besoin de pouvoir faire des choix et de se sentir écoutés. Ils renoncent souvent à demander des choses dont ils ont envie par peur de déranger, pour éviter les conflits... mais ils ne demandent qu'à saisir l'occasion.

Par ESP

Bienvenue sur F-J.net

Intéressant à lire

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042193493]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042193493[/url]

Par Chouchoudu67

Merci, oui j'avais connaissance de ça. Mais je pensais plutôt à de l'abus de faiblesse.